

# République Islamique de Mauritanie

*Honneur – Fraternité – Justice*



**Ministère des Affaires Economiques et du  
Développement et Ministère des Finances**

-----

**CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME GLOBAL  
2014-2016**

**RAPPORT**

**Août 2013**

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AFRITAC</b>	Centres régionaux d'assistance techniques en Afrique/Initiative du Fonds Monétaire International
<b>BAD</b>	Banque Africaine pour le Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CDMTg</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme global
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>DGB</b>	Direction générale du budget
<b>DGPPI</b>	Direction générale des programmes et projets d'investissement
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>IDE</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>LORF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le Développement
<b>PEFA</b>	Public expenditures financial assessment
<b>PPTE</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PTFs</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>SNIM</b>	Société Nationale Industrielle et Minière
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UM</b>	Unité Monétaire

# Table des Matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE A : CONTEXTE GENERAL .....</b>	<b>7</b>
1.1. <i>VISION STRATEGIQUE A MOYEN TERME .....</i>	7
1.2. <i>REFORMES EN PERSPECTIVES.....</i>	8
1.3. <i>PERSPECTIVES DU CDMT GLOBAL .....</i>	10
<b>CHAPITRE B : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2014-2016.....</b>	<b>12</b>
2.1. <i>CROISSANCE ECONOMIQUE.....</i>	12
2.2. <i>COMMERCE EXTERIEUR.....</i>	13
2.3. <i>MONNAIE ET PRIX .....</i>	14
<b>CHAPITRE C : PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2014-2016.....</b>	<b>16</b>
3.1. <i>RECETTES.....</i>	16
3.2. <i>SOLDE BUDGETAIRE .....</i>	19
3.3. <i>FINANCEMENT DU SOLDE BUDGETAIRE.....</i>	20
3.4. <i>DEPENSES .....</i>	20
3.4.1. <i>Dépenses globales.....</i>	20
3.4.2. <i>Dépenses de Personnel.....</i>	22
3.4.3. <i>Dépenses de biens et services.....</i>	23
3.4.4. <i>Transferts courants.....</i>	23
3.4.5. <i>Dépenses d'investissement.....</i>	23
<b>CHAPITRE D : ALLOCATION SECTORIELLE DES RESSOURCES 2014-2016.....</b>	<b>25</b>
4.1. <i>DEMARCHE ET PRINCIPES D'ALLOCATION DES RESSOURCES.....</i>	25
4.2. <i>ENVELOPPES SECTORIELLES .....</i>	27
<b>ANNEXES.....</b>	<b>31</b>
<i>ANNEXE 1 : DEPENSES PAR AXE STRATEGIQUE DU CSLP, 2014-2016. ....</i>	31
<i>ANNEXE 2 : DEPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT, 2014-2016.....</i>	31
<i>ANNEXE 3 : DEPENSES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, 2014-2016.....</i>	31

## TABLEAUX

---

Tableau 1 : Contributions sectorielles à la croissance, 2014-2016.....	13
Tableau 2 : Principaux indicateurs du Commerce extérieur, 2013-2016. ....	14
Tableau 3 : Principaux Indicateurs monétaires, 2013-2016 .....	15
Tableau 4 : Projections des recettes, 2013-2016. ....	17
Tableau 5 : Projections des recettes fiscales, 2013-2016. ....	18
Tableau 6 : Projections des recettes non fiscales, 2013-2016. ....	19
Tableau 7 : Solde budgétaire, 2013-2016.....	19
Tableau 8 : Financement extérieur 2013-2016 (en millions de \$US).....	20
Tableau 9 : Dépenses en milliards d'UM, 2013-2016.....	22
Tableau 10 : Projections des dépenses en % du PIB, 2013-2016.....	24
Tableau 11: Dépenses totales par Ministère en millions d'UM, 2014-2016. ....	27
Tableau 12 : Dépenses de fonctionnement par Ministère en millions d'UM, 2014-2016.....	28
Tableau 13 : Dépense d'investissement par Ministère en millions d'UM, 2014-2016. ....	30

## GRAPHIQUES

---

Figure 1: Projections des recettes totales en % du PIB, 2013-2016. ....	17
Figure 2: Dépenses totales en % du PIB, 2013-2016. ....	21
Figure 3: Dépenses de personnel en % des Recettes fiscales, 2013-2016.....	23

## INTRODUCTION

---

1. Les problématiques de mobilisation des ressources et de l'amélioration de la qualité de leur allocation ont été, depuis de nombreuses années, reconnues comme des contraintes essentielles à l'atteinte des objectifs nationaux de développement et de réduction de la pauvreté.
2. Sur le plan de la mobilisation des ressources, la Mauritanie a été admise à l'initiative PPTE (Réduction de 50% du stock de sa dette en 2002) et a aussi bénéficié plus tard de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).
3. Plus récemment la Mauritanie a fait des efforts soutenus pour relever les revenus fiscaux, réduire les charges de l'Administration et accroître sensiblement l'épargne budgétaire de sorte à réduire fortement la dépendance nationale des ressources extérieures pour financer les besoins en investissement public.
4. Elle a aussi poursuivi une gestion de la dette prudentielle en continuant à recourir à des ressources d'endettement concessionnelles. Au total, la dette de la Mauritanie a été ramenée de 106% en 2008 à 91% du PIB en moyenne annuelle entre 2010-2012. La baisse de ce ratio devra se poursuivre pour atteindre un niveau de 72% au cours de la période 2014-2016.
5. La disponibilité des ressources extérieures, en dépit de la crise internationale, s'est aussi sensiblement renforcée sous l'effet d'une politique active et diversifiée de mobilisation de ressources menée par les pouvoirs publics.
6. Ces efforts ont été conduits dans le cadre de politiques macroéconomiques qui ont permis d'accélérer le rythme de croissance tout en maintenant la variation des prix à des niveaux compatible avec les objectifs de réduction de la pauvreté.
7. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la dépense et de l'efficacité allocative des ressources, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes dont la plus essentielle réside dans l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui hiérarchise clairement les priorités nationales et met en place un cadre cohérent pour l'aide extérieure.
8. Les premiers enseignements qui ont été tirés des bilans d'exécution des différents plans d'action du CSLP ont montré la nécessité d'aligner davantage la programmation financière (notamment la loi de finances) aux priorités du développement.
9. Dans ce cadre, le Gouvernement a préparé un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global (en 2003, 2007, 2011 et en 2012) qui devrait permettre (i) de passer de la budgétisation des intrants à celle basée sur la performance, (ii) de définir des enveloppes globales à partir du cadre macroéconomique et (iii) d'assurer l'allocation intersectorielle sur la base des priorités nationales inscrites dans le CSLP.

10. Toutefois les résultats de cette expérience de programmation budgétaire pluriannuelle sont restés en deçà des objectifs recherchés.
11. Le présent exercice s'inscrit dans un contexte marqué par la réécriture en cours de la loi organique relative aux lois de finances (LORLF) qui fait de la programmation pluriannuelle un préalable à l'élaboration du budget.
12. Le rapport présente dans un premier chapitre le contexte stratégique dans lequel s'inscrit le CDMT global 2014-2016. Il présente ensuite, dans un second chapitre, les perspectives macroéconomiques à partir desquelles la programmation budgétaire des enveloppes globales est réalisée. Il traite, dans un troisième chapitre, des perspectives budgétaires avant de développer, dans un quatrième chapitre, la programmation des enveloppes sectorielles.

## CHAPITRE A : CONTEXTE GENERAL

---

13. Ce chapitre traite successivement i) de la vision stratégique à moyen terme, ii) des futures réformes et iii) des perspectives du CDMT global.

### *1.1. VISION STRATEGIQUE A MOYEN TERME*

14. Dans la continuité des deux premiers plans d'action du CSLP, la Mauritanie a élaboré et mis en œuvre un troisième plan d'action couvrant la période 2011-2015 et qui finit donc une année avant la période du présent CDMTg. C'est pourquoi et pour les besoins du CDMTg, il a été considéré que les priorités du CSLP de 2015 seront maintenues en 2016.

15. Le plan d'action du CSLP 2011-2015 se fixe comme objectifs, dans la poursuite des plans précédents, le maintien de la stabilité des équilibres macroéconomiques, l'accélération de la croissance économique et la réduction des inégalités. De manière précise, ce plan devra permettre de : (i) ramener l'incidence globale de la pauvreté à 25% et celle de la pauvreté en milieu rural à 35% ; (ii) porter le taux de croissance du PIB à 4,7% et ce faisant le PIB par tête d'habitant à plus de 1.374 dollars et (iii) maintenir le taux d'inflation à 5%.

16. Ces objectifs devront être atteints en agissant aussi bien en amont du processus de production qu'en aval à travers la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes et adaptées et en veillant à ce que la politique budgétaire continue à privilégier l'augmentation des dépenses de réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'équité fiscale.

17. L'objectif d'accélération de la croissance devra aussi provenir d'un attrait plus important de l'investissement privé (national et étranger) à travers (i) l'adoption en juillet 2012 d'un nouveau Code des investissements, (ii) la stabilisation de l'environnement sécuritaire du pays, (iii) la mise en œuvre de réformes visant l'amélioration du climat des affaires à travers la réforme des marchés publics, l'adoption d'une stratégie de lutte contre la corruption, la création d'une zone franche à Nouadhibou et la réalisation d'importantes infrastructures structurantes (ports, routes, aéroports, énergie, hydraulique, etc.).

18. Par ailleurs et en vue de poursuivre et d'approfondir les efforts qui ont été conduits dans les domaines de la stabilisation des équilibres macroéconomiques et d'accélération de la croissance, le Gouvernement envisage de préparer avec le soutien du FMI un nouveau programme économique qui doit couvrir la période 2014-2016.

19. Sur le plan d'accès aux services de base, de réduction des inégalités et d'amélioration du contenu inclusif de la croissance, le Gouvernement prévoit de poursuivre et d'approfondir les efforts déjà entrepris dans ces domaines.

20. C'est ainsi que sur le plan de l'accès aux services de base, le troisième plan du CSLP, vise à (i) assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans et ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à 15%, (ii) assurer un taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 km de 100%, ramener le TMI à 40%, le TMIJ à 55% et le TMM à moins de 300 pour 100.000, (iii) inverser la tendance de la progression de l'épidémie du VIH/SIDA, avec une prévalence au sein de la

population générale inférieure à 1% et (iv) porter le taux de raccordement au réseau d'eau (en milieu rural et urbain) à 74%.

21. L'atteinte de l'objectif de réduction des inégalités sociales sera facilitée par l'élaboration et la mise en œuvre d'importantes stratégies nationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection sociale et de la cohésion sociale.
22. La croissance mieux inclusive est recherchée à travers (i) des gains de productivité qui doivent provenir des efforts soutenus dans les formations académiques, technique et professionnelle, (ii) des programmes ciblés de promotion de l'emploi, (iii) de la mise en place de mécanismes de financement adaptés (Caisse de Dépôts et de Développement, Programmes de micro-finance, etc.).
23. Dans le domaine des finances publiques, l'objectif du Gouvernement à moyen terme est d'augmenter la capacité financière de l'Etat à travers (i) le renforcement du recouvrement, (ii) l'élargissement de l'assiette fiscale à travers une meilleure exploitation des potentialités économiques du pays et (iii) la rationalisation des dépenses publiques.
24. Le troisième et dernier plan d'actions du CSLP arrivant à terme en 2015, le Gouvernement a mené des consultations nationales élargies pour identifier les priorités de développement au-delà de 2015.

## ***1.2. REFORMES FUTURES***

25. Le Gouvernement a engagé, tout au long de ces dernières années, d'importantes mesures en vue d'assainir les finances publiques. Ces mesures ont porté principalement sur l'établissement du compte unique du trésor, la ventilation des crédits au niveau des charges communes, l'élaboration des lois de règlement, l'intégration des systèmes informatiques, le gel du personnel non permanent et l'élaboration d'un cadre réglementaire moderne pour les marchés publics.
26. Toutefois les évaluations les plus récentes du système de gestion des finances publiques (SGFP), montrent que celui-ci continue à souffrir de plusieurs insuffisances. C'est ainsi, et à titre illustratif, que le CDMT n'est pas bien intégré dans le cycle de préparation du budget, le budget n'inclut toujours pas les financements extérieurs (à part les appuis budgétaires), le temps alloué pour la préparation du budget est insuffisant et nuit ainsi à sa qualité, le dépôt tardif de la loi de finances au Parlement mène inévitablement à une adoption tardive en janvier, et un démarrage effectif de l'exécution souvent au début de mars, l'utilisation des DAPBI comme instrument de régulation budgétaire n'a pas de crédibilité au niveau des services dépensiers.
27. Conformément à ses engagements internationaux (Déclaration de Paris, Conditionnalités relatives à l'appui budgétaire, etc.), le Gouvernement met en œuvre d'importantes réformes stratégiques et financières qui auront des effets positifs sur la qualité de la programmation budgétaire et financière. Ces réformes seront accompagnées par des soutiens en termes de renforcement des capacités et d'assistance technique qui seront apportés par les partenaires techniques et financiers (PTFs) du pays.

28. Les réformes budgétaires programmées ont fait l'objet d'un schéma directeur de la réforme des finances publiques qui a été adopté par un Comité interministériel en 2013 et dont la première phase s'étend jusqu'à 2016. Le dispositif institutionnel (Comité de pilotage et Cellule) chargé du suivi de sa mise en œuvre a été aussi mis en place (Cabinet du Ministre des finances) et a entamé ses travaux.
29. Ce schéma vise globalement à améliorer la qualité de la gouvernance financière pour répondre aux exigences des objectifs de développement du pays. De manière opérationnelle, ce schéma devra permettre de développer un système de gestion des finances publiques transparent qui favorise la discipline budgétaire, l'efficacité et l'efficience des ressources. Son contenu a été élaboré en partant des faiblesses identifiées par le premier exercice d'évaluation des performances des finances publiques selon l'approche PEFA.
30. Dans le cadre des évaluations du SGFP (mentionnées dans le paragraphe 26), l'évaluation PEFA a conclu sur la nécessité pour le pays de mener des réformes en vue d'accroître l'efficience et la transparence dans la gestion des finances publiques et a identifié que : (i) le cadre légal et organisationnel est peu adapté à l'évolution récente des finances publiques et de l'économie dans son ensemble, (ii) le circuit de la dépense publique est peu efficace en raison d'une très forte centralisation du processus de décision et de la multiplicité des phases de l'exécution et de contrôle redondants, (iii) la coordination reste limitée entre les principales structures qui ont la charge de la préparation du budget et (iv) que des institutions de contrôle budgétaire sont faiblement dotées en ressources compte tenu des missions qui leurs sont dévolues.
31. La mise en œuvre des réformes prévues dans le Schéma directeur des finances publiques devra toutefois permettre au Gouvernement de surmonter ces limites et de favoriser le passage à l'aide budgétaire.
32. Le schéma directeur est structuré autour des six (6) axes du PEFA que sont (i) l'alignement de la programmation budgétaire à la programmation stratégique, (ii) le renforcement de l'exhaustivité et de la transparence du budget de l'Etat, (iii) le renforcement de la prévisibilité de l'exécution du budget, (iv) l'amélioration de la qualité de la comptabilité, de l'information et des rapports financiers, (v) le renforcement des contrôles, de la surveillance et de la vérification et (vi) la mise en place d'un Système intégré d'information et la formation.
33. L'opérationnalisation du Schéma sera assurée par le Plan Opérationnel de la Réforme (POR) dans cadre duquel sera faite la programmation, l'exécution et le suivi de l'ensemble de la réforme des Finances Publiques. Son évaluation sera faite à travers la conduite de revue à mi-parcours dont la première est prévue en 2014.
34. La mise en œuvre du schéma a été entamée par la réforme en cours de la loi organique relative aux lois des finances (LORF) qui est actuellement dans la phase de validation des options techniques. Cette modification vise à rendre la LORF plus adaptée aux exigences de gestion moderne des finances publiques.
35. La mise en œuvre de la réforme des finances publiques devra aussi inciter les PTFs du pays à évoluer vers une approche programmatique en conformité avec la déclaration de

Paris qui favorise l'évolution progressive vers une approche qui remplace l'aide projet par une aide budgétaire.

36. En effet, l'approche projet est difficilement conciliable avec l'exercice de programmation budgétaire pluriannuelle pour plusieurs raisons dont on peut citer : i) la difficulté de modifier l'allocation des ressources en fonction des priorités du pays, ii) le décalage entre l'élaboration des programmes de travail des projets et le cycle de préparation du budget, iii) la nomenclature des dépenses des projets est différente de celle du budget de l'Etat et il devient donc difficile de l'y intégrer (exemple : les dépenses de personnel sont parfois présentées dans une rubrique consultants qui ne permet pas de distinguer le fonctionnement de l'investissement), et iv) enfin les procédures d'exécution, de comptabilisation et de suivi sont totalement différentes et impliquent différemment l'Etat et les bailleurs.
37. A contrario, l'approche aide budgétaire aura l'avantage de rendre l'allocation de ressources plus efficiente et de faire évoluer le rôle des partenaires vers le conseil en politiques de développement et sur le processus budgétaire. Toutefois, l'adoption de cette approche nécessite la mise en œuvre de réformes budgétaires pouvant rassurer les partenaires (et leurs contribuables ou administrateurs) sur la qualité de l'exécution des dépenses publiques.
38. En Mauritanie, la majorité de l'aide extérieure continue d'être apportée suivant l'approche projet. Mais certains bailleurs de fonds (Coopération française, Banque mondiale, Union européenne) ont déjà commencé à faire passer une partie de leur aide à travers le mécanisme de l'appui budgétaire.
39. Les évaluations du système de gestion des finances publiques du pays ont aussi montré que la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles demeure une contrainte à la réussite de la réforme. C'est dans ce cadre, que plusieurs PTFs du pays ont exprimé leurs intentions d'accompagner cette réforme par des appuis pour le renforcement des capacités (UE, BM, FMI, AFRITAC, BAD).
40. En ce qui concerne le secteur financier, le Gouvernement et en vue de permettre à ce secteur de contribuer de manière plus efficace à la croissance économique du pays, a adopté en 2013 une stratégie du développement du secteur. Cette stratégie est articulée autour des cinq (5) axes que sont (i) accroître la stabilité et la transparence du secteur, (ii) approfondir le secteur, (iii) recentrer le rôle de l'Etat et développer le secteur privé, (iv) développer la culture du crédit et de l'épargne et (v) améliorer le cadre juridique et judiciaire du secteur.

### ***1.3. PERSPECTIVES DU CDMT GLOBAL***

41. Le processus du CDMT a été en 2001, dans la foulée de l'initiative PPTE de réduction de la dette et de l'élaboration de CSLP, par l'élaboration de CDMTs pour plusieurs secteurs dont la santé, l'éducation, le développement urbain, les infrastructures de transport et le développement rural, etc.). De plus plusieurs CDMT globaux ont été élaborés en 2003, 2007 et 2010 et réactualisés en 2011 et 2012.
42. Sur un plan global, il ressort de cette expérience que le CDMT global reste faiblement intégré au processus budgétaire. Cette situation tient à plusieurs facteurs qui remonte tant

à l'amont du processus budgétaire (capacités limitées de la préparation budgétaire au niveau sectoriel) qu'à l'aval du processus (faible prise de conscience de l'importance stratégique de l'approche CDMT comme outil d'amélioration de la programmation budgétaire et de l'efficacité allocative des ressources).

43. Sur un plan spécifique, l'élaboration du CDMT demeure peu appropriée par les cadres et techniciens des Ministères des Finances et des Affaires Economiques et du Développement. Cette situation est aussi accentuée par la faible appropriation par les cadres nationaux des techniques de cadrage macroéconomique et des prévisions budgétaires.
44. La faiblesse dans le domaine de la préparation concerne aussi bien le budget de l'Etat que le programme d'investissement public (PIP). Cette faiblesse est accentuée par la coordination limitée entre les structures concernées.
45. Les modifications de la LORF visent à surmonter ces insuffisances en développant des règles et des outils modernes de gestion des finances publiques. Dans ce cadre, la programmation pluriannuelle fera partie intégrante de la loi organique. Aussi, les amendements constitutionnels de mars 2012 permettent une refonte stratégique du calendrier budgétaire. Ce calendrier sera constitué de deux phases. La première phase de préparation commencera beaucoup plus tôt, avec deux réunions importantes du Conseil des Ministres, une en juin pour valider le cadre budgétaire moyen terme, et l'autre en octobre pour adopter le projet de loi de finances. Le Parlement pourrait être saisi, en juillet, pendant sa première session de l'année pour discuter ce cadre budgétaire.

## **CHAPITRE B : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2014-2016**

---

46. Le présent CDMT global a été élaboré en partant du cadrage macro-budgétaire qui a été réactualisé récemment lors de la mission du FMI qui s'est déroulée en mai 2013. De ce fait les hypothèses et les prévisions des variables macroéconomiques n'ont pas été revisitées pour les besoins du CDMT.
47. La seule variable qui a été modifiée est celle du volume programmé du financement extérieur (comme indiqué dans le chapitre sur les perspectives budgétaires). Celui-ci a été revu à la hausse par rapport au cadrage, en prenant en compte l'ensemble des projets de maturité allant de 3 à 4. Cependant, ce choix devrait se traduire par la modification des projections de croissance pour tenir compte des effets probables du multiplicateur des dépenses sur la croissance.
48. Les perspectives de croissance, du commerce extérieur et des prix sont essentielles pour la détermination du niveau de revenus de l'Etat qui est un élément fondamental dans la programmation budgétaire. Ce chapitre traite respectivement chacune de ces variables.

### ***2.1. CROISSANCE ECONOMIQUE***

49. La croissance économique s'est située autour de 5% sur la période 2010-2012 (Avec 6,9% en 2012) ce qui a permis d'accroître la richesse intérieure par tête de 2,5% par an en moyenne. Cette croissance a été tirée par le dynamisme du secteur des services bénéficiant des réformes structurelles et des politiques de développement urbain ainsi que par les secteurs des pêches, des industries extractives et par le secteur rural (agriculture et élevage) qui a progressé en moyenne de 2,8% entre 2010 et 2012 ce qui est légèrement au dessus de la croissance démographique. Aussi, les exportations se sont fortement accrues avec une croissance moyenne entre 2010 et 2012 de 27,2%.
50. Cette dynamique s'est aussi accompagnée d'une faible fluctuation des taux de croissance réelle ce qui dénote une meilleure résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes.
51. La croissance économique devra poursuivre son rythme soutenu en 2013 avec 6,2% hors secteur pétrolier résultant essentiellement (i) de la reprise des performances productives du secteur minier, (ii) des bons résultats attendus des cultures de la contresaison agricole 2013 et de campagne agricole 2013/2014, (iii) de la dynamique du BTP qui doit bénéficier d'un taux d'investissement plus accru dans les infrastructures et (iv) de l'augmentation des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC.
52. Les perspectives de croissance du PIB réel pour la période 2014-2016 tablent sur le maintien de la dynamique de croissance avec un taux moyen attendu de 6,8% (Contre 6,6% projeté dans le dernier rapport de suivi de la mise en œuvre du CSLP). Sur la même période, le PIB réel/tête devra s'accroître plus rapidement que durant la période précédente (avec 4,3% contre 2,5% entre 2010 et 2012).
53. Ces projections de croissance devront résulter (i) de la diversification et de la hausse de la production du secteur minier (Exploitation effective du projet Guelb II), (ii) de la

dynamique des activités de constructions et de travaux publics, (iii) des perspectives prometteuses pour le développement du secteur privé qui bénéficiera d'une stratégie dont les objectifs globaux porteront sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion du secteur pour en faire un véritable moteur de la croissance économique.

54. La structure de la croissance ne devra pas connaître de modification significative pendant la période 2014-2016 et verra la contribution du secteur tertiaire se situer à 3,1% contre 2,2% pour le secteur secondaire alors que celle du secteur primaire devra se situer à 0,7%.

**Tableau 1 : Contributions sectorielles à la croissance, 2014-2016.**

	2013	2014	2015	2016	Moy2014-16
<b>Croissance réelle</b>	6,2%	6,6%	8,0%	5,7%	6,8%
Secteur Primaire	1,0%	0,6%	0,7%	0,6%	0,7%
Secteur Secondaire	1,9%	2,1%	3,2%	1,3%	2,2%
Secteur Tertiaire	2,6%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%
Taxes indirectes	0,7%	0,8%	0,9%	0,6%	0,8%
Croissance réelle par tête (en %)	3,7%	4,1%	5,5%	3,2%	4,3%
<b>PIB nominal (en Md UM)</b>	<b>1 360</b>	<b>1 429</b>	<b>1 586</b>	<b>1 720</b>	
Croissance nominale (variation)	12,7%	5,1%	11,0%	8,4%	8,2%
Déflateur (Variation)	6,2%	-1,5%	2,8%	2,6%	1,3%
PIB par tête (UM courants)	383 845	393 865	426 859	452 051	424 258
PIB tête (\$ courants)	1 288,1	1 321,7	1 432,4	1 517,0	1 423,7

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

## ***2.2. COMMERCE EXTERIEUR***

55. L'évolution du commerce extérieur du pays montre que le solde de la balance courante s'est fortement dégradé passant de 331 millions d'US\$ à 1.228 millions d'US\$ en 2012 (Déficit de 31,6% du PIB en 2012). Ce déficit s'explique par le double effet de la baisse des exportations de biens (-6,1% des industries d'extraction métalliques) et de la hausse des importations (+25,4%/effet de la hausse des importations pour les besoins du développement des industries extractives).
56. Le compte de capital et la balance globale ont toutefois affichés des excédents en raison de la bonne tenue des investissements directs étrangers (IDE) notamment dans le domaine de l'exploration minière. En effet, à la fin de la période d'analyse, l'excédent du compte capital et d'opération financière a été de 1.906,8 millions de dollars US (contre 580,7 millions de dollars US en 2011) et celui de la balance globale a atteint 409,8 millions de dollars US (contre seulement 243 millions de dollars US en 2011).
57. Ces tendances devront se poursuivre en 2013 où le déficit du compte courant devrait s'établir à 28,1% du PIB en 2013.
58. Les projections à moyen terme, montrent que le déficit de la balance courante devra s'améliorer pour se situer à 10,3% du PIB sur la période 2014-2016. Le déficit sera partiellement résorbé par les IDEs qui devront être de l'ordre de 285,5 millions USD et les emprunts officiels à long terme à hauteur de 51,2 millions USD par an sur toute la

période. La balance globale enregistrera ainsi un déficit moyen annuel de 77,7 millions USD sur la période.

59. L'évolution des IDEs bénéficiera de (i) l'amélioration de l'environnement général des affaires et (ii) l'ouverture du secteur minier, des travaux d'exploration ainsi que de la modification des codes minier et pétrolier. Ces mesures ont permis une augmentation sensible des flux qui sont passés d'un niveau de 126 millions d'US\$ en 2010 à près de 1.409,5 millions de \$US en 2012 destinés principalement aux secteurs des mines et du pétrole.
60. Les projections indiquent que cette dynamique devra en revanche connaître une décélération à partir de 2013 (avec 868,4 millions US\$) qui s'accroîtra au cours de la période 2014 et 2016 où leur niveau moyen devra se situer à 431,3 millions d'US\$. Cette tendance pourra toutefois être inversée par les nouvelles mesures (Voir section 1.1. précédent) dont l'impact est difficilement mesurable pour le moment.
61. Cette évolution de la balance globale a favorisé l'accumulation de réserves brutes officielles de changes qui se sont situés à 962 millions d'US\$ soit 6,2 mois d'importation en 2012. Cette dynamique devra enregistrer une légère baisse à moyen terme avec l'équivalent de 5,5 mois d'importations par an sur la période 2014-2016. Elle bénéficiera du maintien d'une politique du taux de change qui poursuivra l'amélioration du fonctionnement du marché et d'un taux nominal compatible avec les objectifs de compétitivité externe de l'économie.

**Tableau 2 : Principaux indicateurs du Commerce extérieur, 2013-2016.**

	2013	2014	2015	2016
<b>Solde courant hors transferts officiels et pétrole en % PIB</b>	<b>-28,1%</b>	<b>-12,4%</b>	<b>-9,6%</b>	<b>-9%</b>
<b>Réserves brutes en millions de dollars EU, fin de période</b>	<b>869,0</b>	<b>790,0</b>	<b>677,6</b>	<b>638,2</b>
<b>Réserves brutes en mois d'importations (hors industries extractives)</b>	<b>7,3</b>	<b>6,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5</b>

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

### ***2.3. MONNAIE ET PRIX***

62. Malgré la hausse substantielle des prix de l'énergie et des produits alimentaires importés, l'inflation globale a été limitée en glissement annuel à 5% sur la période 2010-2012. Cette évolution a résulté de l'effet conjugué de mesures prises par les pouvoirs publics visant à atténuer la hausse des prix de produits de première nécessité et de la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente.
63. Ce taux d'inflation devra se maintenir en 2013 du fait du maintien du taux de croissance de la masse monétaire proche de celui du PIB nominal (15% contre 13%).

64. Toutefois les perspectives 2014-2016 tout en tablant sur la poursuite de cette politique monétaire indiquent une progression des prix qui sera relativement plus élevée que celle enregistrée au cours de la période 2010-2012 (5,4% contre 5%) du fait d'une évolution des agrégats monétaires similaire à la croissance nominale. Ainsi, la profondeur financière (M2/PIB) sera de 35% et le crédit à l'économie a progressé de 15,3% en 2012. Sur la période 2014-2016, ces indicateurs se situeraient respectivement à 40,1% et 14%.
65. La situation nette du Gouvernement continuera à se renforcer avec d'une part
66. l'augmentation des dépôts de l'Etat à la Banque Centrale et d'autre part la réduction de l'encours des bons du Trésor dont le taux a été ramené à 2,5% (contre le taux d'environ 12% des années précédentes).

**Tableau 3 : Principaux Indicateurs monétaires, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
M2/PIB	35%	39%	41,3%	45,3%
Crédit à l'économie (Variation en %)	15,3%	13,3%	13,5%	13,6%
Taux d'inflation, moyenne de la période (Variation en %)	4,7	5,2	5,4	5,5

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

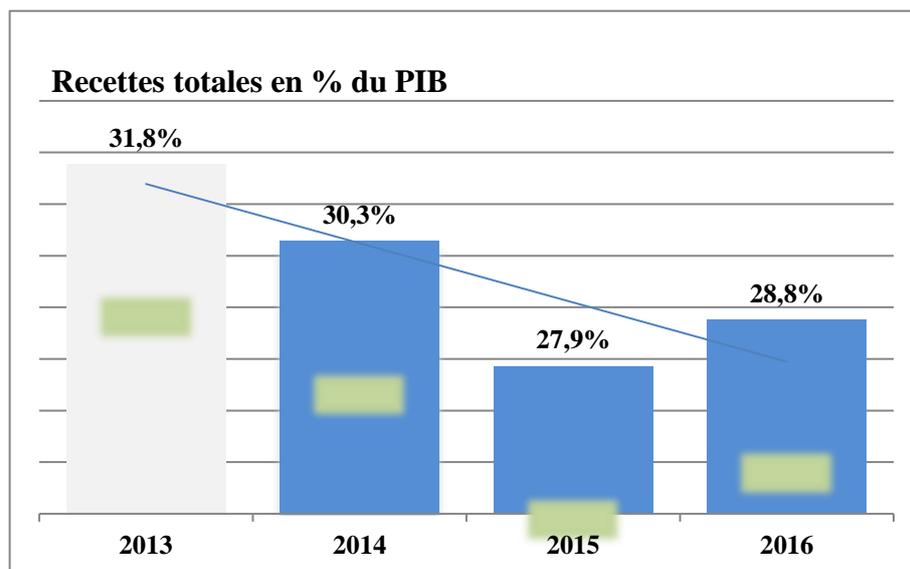
## **CHAPITRE C : PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2014-2016**

---

67. Tout au long de ces dernières années, la politique budgétaire a été guidée par une volonté d'assainissement (Voir point précédent sur les perspectives de réformes des finances publiques) visant une meilleure mobilisation des ressources, une rationalisation des dépenses de fonctionnement et une hausse des dépenses d'investissement.
68. Dans le moyen terme, ces efforts seront poursuivis et approfondis pour soutenir l'atteinte des objectifs nationaux de développement.
69. Le cadrage macro-budgétaire élaboré en mai 2013 détermine, en cohérence avec les objectifs fixés pour les autres variables macroéconomiques, les niveaux futurs des recettes, du solde budgétaire et des dépenses de l'Etat. Ce Chapitre traitera donc successivement de l'évolution de chacune de ces variables.

### ***3.1. RECETTES***

70. Comme souligné précédemment, le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'améliorer les recettes en agissant sur les deux aspects de recouvrement et d'élargissement de l'assiette fiscale. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été réalisées portant sur la fiscalité directe et indirecte ainsi que sur la simplification et la transparence du système fiscal.
71. Ces mesures ont permis de rehausser sensiblement les recettes de l'Etat (hors dons) qui se sont accrues à un rythme relativement soutenu entre 2010-2012 en dépit de la tendance à la baisse des recettes pétrolières sous l'effet des contreperformances du gisement Chinguetti. En effet, les recettes de l'Etat, hors dons, ont significativement progressé passant de 18,6 % du PIB en 2009 à 26,9% en 2012 soit un taux moyen de 21,9%.
72. Les perspectives à moyen terme tablent sur la poursuite de cette tendance qui bénéficiera de la conduite de réformes dans le Cadre du Schéma directeur de la réforme des finances publiques et dont notamment: i) le renforcement des capacités des administrations fiscales afin d'améliorer la gestion des restes à recouvrer, de supprimer la retenue à la source de la TVA et de procéder à la révision de l'impôt minimum forfaitaire, ii) une plus grande intégration du secteur informel, iii) la réforme du cadastre comme préalable à une meilleure mobilisation des recettes domaniales et foncières, iv) l'informatisation de la DGI (en cours), vi) l'amélioration du contrôle fiscal (avec la focalisation sur les plus grands risques) et du contrôle interne et vii) le renforcement de la lutte contre la fraude. De plus, les recettes douanières devront être améliorées à travers la mise en place d'actions destinées à renforcer l'alignement de la Direction Générale des Douanes (DGD) sur les standards internationaux du dédouanement.
73. C'est ainsi que le taux moyen des recettes devra se situer à 29% du PIB au cours de la période 2014-2016 avec toutefois une légère tendance à la baisse (De 31,8% en 2013 ce taux passera à 28,8% en 2016). En effet, les recettes de l'Etat (hors dons) devront passer à 432,9 en 2014 et atteindront 494,7 milliards en 2016 soit une croissance sensiblement plus faible que celle du PIB nominal (4,7% contre 8,2%).

**Figure 1: Projections des recettes totales en % du PIB, 2013-2016.**

74. L'accroissement des recettes proviendra essentiellement du bon recouvrement attendu des recettes fiscales. En revanche, la dynamique de la croissance des recettes sera négativement tirée par le comportement projeté des recettes non fiscales et en particulier de la baisse puis de la stabilité de la compensation financière prévue dans le cadre de l'accord de pêche avec l'UE.

**Tableau 4 : Projections des recettes, 2013-2016.**

En milliards d'UM	2013	2014	2015	2016
<b>Recettes totales</b>	432,3	432,9	441,9	494,7
<b>Recettes hors dons</b>	398,5	420,3	431,2	484,2
<b>Recettes hors pétrole et dons</b>	385,6	407,8	418,9	471,8
<b>Recettes fiscales</b>	269,5	292,1	319,2	352,8
<b>Recettes non fiscales</b>	129,0	128,2	112,0	131,4
<b>Recettes en capital</b>	1,5	1,5	1,6	1,7

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013).

75. Les recettes fiscales sont passées de 257 milliards d'UM en 2013 à 347 Milliards en 2016, soit une hausse de 8% en moyenne annuelle sur la période, attribuable aux efforts d'élargissement de l'assiette imposable et d'amélioration sensible du recouvrement notamment sur la TVA intérieure, les droits de douane et l'impôt foncier.

76. La pression fiscale a tendance à s'accroître. C'est ainsi, qu'après avoir été d'environ 17% en moyenne au cours des quatre dernières années (2009-2012), elle devra passer de 19,5% en 2013 à un niveau moyen de 29% sur la période 2014-2016. Ce ratio projeté est

sensiblement supérieur au critère de convergence de la zone UEMOA qui prévoit que celui-ci doit être au moins de 20%.

77. Pour la fiscalité directe, ces performances proviennent d'une hausse sensible du rendement des impôts sur les revenus et les bénéfices qui est passé de 4,3% à 6,7% du PIB entre 2010 et 2012 avec un niveau moyen sur la période de 5,2%. Cette tendance devra se poursuivre avec un taux projeté qui sera de 5,9% en 2013 et de 6,1% en moyenne annuelle entre 2014-2016. L'amélioration du rendement devrait se faire principalement par l'élargissement de l'assiette sans affecter la compétitivité des entreprises.
78. La fiscalité indirecte a, elle aussi, enregistré une augmentation relativement significative tant au niveau du poste des taxes sur les biens et services qu'à celui des taxes sur le commerce international. En effet, les taxes sur les biens et services ont vu leur rendement passé de 7,8% à 11,1% du PIB entre 2010 et 2012. Il est attendu que ce taux revienne à 10,1% en 2013 avant de se stabiliser autour de 10,6% entre 2014 et 2016. La même tendance a été aussi observée pour les droits et taxes sur le commerce international, dont le rendement est passé de 1,7% à 2,4% du PIB entre 2010 et 2012 et devra se stabiliser autour de 2,2% sur toute la période 2013-2016.
79. En revanche, le ratio fiscalité indirecte/Recettes fiscales, qui renseigne sur le degré d'équité de la fiscalité, devra rester stable à hauteur de son niveau de la période 2010-2012 (soit 66%).

**Tableau 5 : Projections des recettes fiscales, 2013-2016.**

	2013	2014	2015	2016
<b>Recettes fiscales (hors pétrole) en milliards UM</b>	<b>256,6</b>	<b>279,6</b>	<b>306,9</b>	<b>340,4</b>
Impôts sur les revenus et bénéfices	79,8	87,6	95,7	105,4
Taxes sur les biens et services	137,9	150,9	165,8	185,7
Taxes sur le commerce international	30,1	31,6	35,1	38,0
Variation annuelle	9,0%	9,0%	9,8%	10,9%
<b>Pression fiscale</b>	<b>19,5%</b>	<b>20,2%</b>	<b>19,9%</b>	<b>20,3%</b>
Poids des RF dans les recettes (hors pétrole et Dons)	66,5%	68,6%	73,3%	72,1%

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

80. En ce qui concerne les recettes non fiscales, les données montrent que celles-ci ont pris progressivement une part de plus en plus importante dans les revenus de l'Etat notamment avec l'amélioration du recouvrement des dividendes des entreprises publiques en particulier provenant de la SNIM, de l'apparition des recettes d'exploitation minières et des décaissements des recettes liées à l'accord de pêche conclu avec l'Union Européenne et reconduit en 2012<sup>1</sup>.
81. C'est ainsi que le poids de cette catégorie de recettes a eu tendance à augmenter et a atteint en moyenne 25,9% des revenus de l'Etat entre 2010 et 2012. Relativement au PIB, les recettes non fiscales sont passées de 8,2% en 2010 à 10,2% en 2012 (sous l'effet de la

<sup>1</sup> Comme dans les accords passés, cet accord prévoit l'attribution d'une partie de l'effort de pêche permmissible à la flotte issue des pays de l'UE en contrepartie d'une compensation financière d'un montant.

hausse du dividende SNIM qui a bénéficié de la hausse des prix de fer). Leur poids dans les recettes totales devra augmenter sensiblement pour atteindre en 2013 un niveau de 29,8%. En revanche, la baisse de ces recettes attendue au cours de 2015 et de 2016 devra toutefois ramener ce taux à 27,2%.

**Tableau 6 : Projections des recettes non fiscales, 2013-2016.**

	2013	2014	2015	2016	Moy2014-2016
<b>Recettes non fiscales en % du PIB</b>	<b>9,5</b>	<b>9,0</b>	<b>7,1</b>	<b>7,6</b>	<b>7,9</b>
<b>Recettes non fiscales en % des Recettes totales</b>	<b>29,8</b>	<b>29,6</b>	<b>25,3</b>	<b>26,6</b>	<b>27,2</b>

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

### ***3.2. SOLDE BUDGETAIRE***

82. Les politiques budgétaires conduites au cours des dernières années visant l'amélioration des performances des recettes et la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement ont permis d'améliorer le solde primaire qui est passé de -2,4% à 0,4% du PIB entre 2010 et 2012 et d'accumuler des avoirs intérieurs nets qui se situent fin 2012 autour de 36% du PIB.
83. La poursuite et l'approfondissement de ces politiques devra permettre, selon les projections budgétaire à moyen terme, que ce solde, après une légère baisse attendue en 2013 (avec 0,1% contre 0,4% en 2012), augmente pour atteindre 1,8% en moyenne annuelle au cours de la période 2014 et 2016. Ces projections budgétaires montrent donc que l'épargne budgétaire permettra d'accroître significativement le financement intérieur du programme de dépenses publiques et ce d'autant plus que les avoirs intérieurs nets auront tendance à s'accroître sans recourir à de nouveaux emprunts extérieurs.
84. En rajoutant les dons, le budget consolidé restera négatif avec un taux moyen de 2,8% au cours de la période 2014-2016 reflétant ainsi la volonté du Gouvernement d'accroître l'effort d'investissement dans les infrastructures et les secteurs sociaux ainsi que dans la protection sociale.

**Tableau 7 : Solde budgétaire, 2013-2016.**

(En % PIB)	2013	2014	2015	2016	Moy2014-2016
<b>Solde primaire hors pétrole</b>	<b>0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8</b>
<b>Solde budgétaire hors Dons</b>	<b>-4,6</b>	<b>-5,6</b>	<b>-3,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>-3,5</b>
Dons	2,5	0,9	0,7	0,6	0,7
<b>Solde budgétaire y compris Dons</b>	<b>-2,1</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-2,8</b>

Source : Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

### ***3.3. FINANCEMENT DU SOLDE BUDGETAIRE***

85. Dans la poursuite de la tendance observée pendant la période récente, la situation nette de l'Etat devra à moyen terme continuer à être confortable et permettra de maintenir la hausse du financement de l'investissement sur des ressources propres et donc de la réduction de la dépendance du financement extérieur comme mode de financement de l'investissement et du solde budgétaire.
86. C'est ainsi que sur la période couverte par le CDMT, les projections montrent que le financement extérieur devrait se situer à près de 2,4% du PIB avec une stabilité du volume des dons et un recours sensiblement décroissant aux emprunts extérieurs notamment au cours des deux dernières années de la période. D'ailleurs en 2016, le flux des emprunts nets devra être négatif.

**Tableau 8 : Financement extérieur 2013-2016 (en millions de \$US)**

	2013	2014	2015	2016
<b>Dons</b>	<b>147,3</b>	<b>77,2</b>	<b>70,1</b>	<b>70,4</b>
<b>Emprunts extérieurs nets</b>	<b>280,2</b>	<b>130,6</b>	<b>31,6</b>	<b>- 8,6</b>
<b>Financement extérieur</b>	<b>427,5</b>	<b>207,8</b>	<b>101,7</b>	<b>61,9</b>

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

### ***3.4. DEPENSES***

87. Cette section traite successivement des dépenses globales, des différentes catégories des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

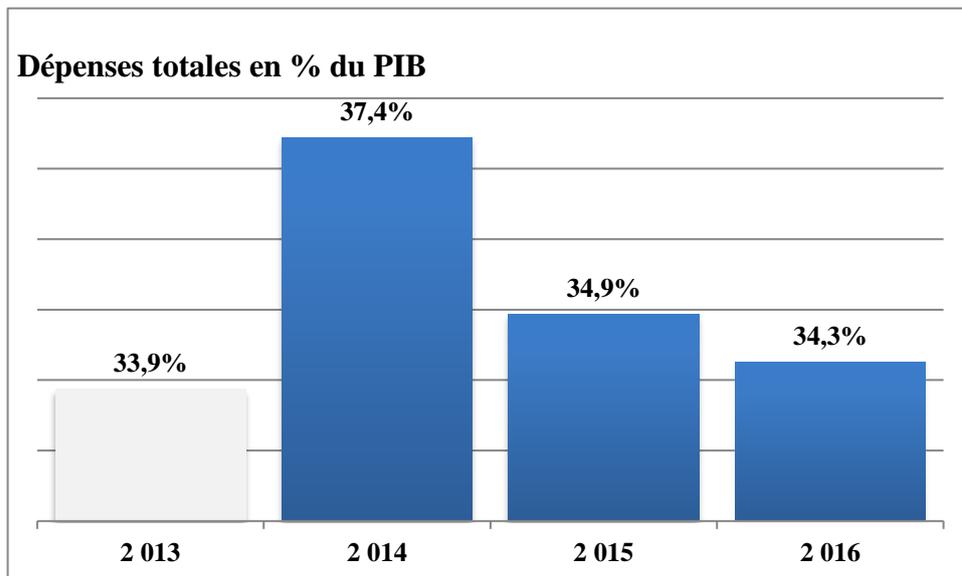
#### **3.4.1. Dépenses globales**

88. La dépense totale de l'Etat a progressé fortement comparativement au PIB nominal au cours de la période récente avec un taux de croissance moyen de 21% contre 15,5% du PIB nominal entre 2010 et 2012. La volatilité de cette croissance a été relativement faible dénotant d'une meilleure prévisibilité des recettes (Ecart-type de 4,7%). Le taux de la dépense a atteint en moyenne 41,7% du PIB avec une tendance à la hausse.
89. Comme par le passé récent, l'allocation des dépenses en 2013 a privilégié les dépenses de lutte contre la pauvreté (DLCP) pour lesquelles une enveloppe de 181 milliards d'ouguiyas a été destinée soit 45% des dépenses totales sur des ressources propres de l'Etat (Donc hors dépenses sur financement extérieur).
90. A moyen terme, cette dynamique sera poursuivie avec toutefois un rythme plus ralenti. C'est ainsi que les projections de la dépense totale montrent que celle-ci devra croître à un taux moyen entre 2014 et 2016 supérieur à la croissance nominale du PIB (8,7% contre 8,2% avec un pic en 2014 de 16,2%) et atteindra 589,3 milliards d'ouguiyas en 2016 (contre 460,8 en 2013). Mais le taux moyen de la dépense en points du PIB descendra un niveau inférieur à celui de la période 2010-2012 (35,5% contre 41,7%).
91. Les DLCP ont été projetées en maintenant le ratio (DLCP/Dépenses totales de l'Etat dans financement extérieur) de 2013 et en les indexant aux dépenses en biens et services

(Celles-ci ayant été projetées selon le taux d'inflation annuel/ Tableau en annexe 3). De ce fait, les DLCP devront représenter 51% des dépenses totales de l'Etat en 2016.

92. Les projections des dépenses totales prennent en compte un volume de financement extérieur pour l'investissement (Comme mentionné dans le chapitre précédent), sensiblement supérieur à celui qui est retenu dans le dernier cadrage macro-budgétaire. Ce choix résulte i) de l'amélioration attendue de la capacité d'absorption attribuable aux mesures prévues de réforme des finances publiques et à l'effet décalé de la réforme du code des marchés et ii) de la prise en compte de plusieurs projets d'investissement qui n'ont pas encore fait l'objet de signatures de conventions mais dont la maturité est suffisamment avancée pour justifier leur prise en compte dans les projections des dépenses d'investissement.
93. La hausse programmée des dépenses reflète la poursuite et l'approfondissement de la politique du financement de grands projets structurants notamment dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'hydraulique, de l'aménagement du territoire et des secteurs sociaux.

**Figure 2: Dépenses totales en % du PIB, 2013-2016.**



94. La répartition de la dépense totale entre fonctionnement et investissement s'est modifiée au bénéfice de cette dernière catégorie et devra s'amplifier sensiblement à moyen terme. C'est ainsi que le taux d'investissement devra atteindre un niveau de 16,8% du PIB (contre 13,4% en 2013) alors que celui du fonctionnement redescendra à un taux moyen de 18,6% du PIB (contre 20,3% en 2013).
95. Cette évolution sera recherchée à travers la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement qui croîtront à un rythme moyen de 2,6% soit un niveau en dessous de celui de l'inflation (5,4%) alors que celui de l'investissement devra être de 17,6% en conformité avec les objectifs du Gouvernement poursuivis dans ce domaine.

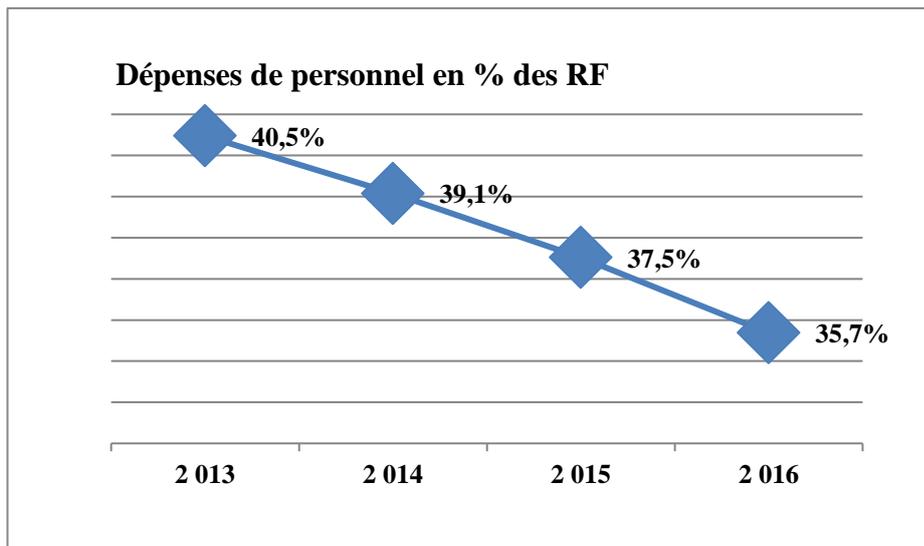
**Tableau 9 : Dépenses en milliards d'UM, 2013-2016.**

	2 013	2 014	2 015	2 016
<b>Dépenses totales.</b>	<b>460,8</b>	<b>535,2</b>	<b>554,2</b>	<b>589,3</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>278,3</b>	<b>284,6</b>	<b>293,3</b>	<b>300,4</b>
Traitements et salaires	103,8	109,2	115,1	121,5
Dépenses sur Biens et Services	61,4	66,6	70,2	74,1
Transferts courants et Subventions	75,3	66,6	62,7	59,4
Intérêts sur dette publique	20,9	20,5	24,7	26,9
Extérieurs	14,3	14,3	17,3	18,4
Intérieurs	6,6	6,2	7,5	8,5
Comptes spéciaux du Trésor	5,0	11,0	11,0	10,0
Réserves communes	11,8	10,6	9,6	8,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>182,5</b>	<b>250,6</b>	<b>260,9</b>	<b>288,9</b>
Budgétaire	120,4	121,5	127,6	134,3
Hors budget	62,1	129,1	133,3	154,6
<b>Restructuration et prêts nets</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

### 3.4.2. Dépenses de Personnel

96. La politique salariale de l'Etat a été guidée, ces dernières années, par la volonté d'améliorer les rémunérations des salariés et par la recherche des économies (Recensement du personnel de l'Etat, suivi du personnel non permanent, etc.).
97. Ces mesures ont engendré une augmentation sensible de la masse salariale de l'Etat dont le rythme moyen de croissance sur la période 2010-2012 a été de 7,1% soit un taux inférieur à celui de la dépense de fonctionnement hors intérêts de la dette (9%). En valeur absolue, la dépense salariale de l'Etat est passée de 83,6 à 94,7 milliards d'UM entre 2010 et 2012.
98. A moyen terme, les projections de la masse salariale de l'Etat pour la période 2014-2016 montrent un inversement de cette tendance. En effet, la masse salariale devra croître à un taux sensiblement plus rapide que celui de la dépense totale de fonctionnement hors intérêts (5,4% contre 2%). Au total la dépense de personnel devra atteindre un montant de 121,5 milliards d'UM en 2016 et représentera 7,3% du PIB (contre 7,7% entre 2010-2012). En revanche, le ratio masse salariale/dépense de fonctionnement hors intérêts de la dette passera de 45,2% en 2013 à 39,6% au cours de la période 2014-2016.
99. De même, le taux de la dépense de personnel de l'Etat en % des recettes fiscales (qui est un indicateur qui renseigne sur la soutenabilité de cette dépense) devra enregistrer une tendance baissière pour être ramené à 35,7% en 2016 (et une moyenne l'an de 37,4%) contre 40,5% projetée en 2013 du fait d'un rythme moyen projeté plus faible de la première catégorie comparativement à la seconde (5,4% contre 9,9%).

**Figure 3: Dépenses de personnel en % des Recettes fiscales, 2013-2016.**

### 3.4.3. Dépenses de biens et services

100. Les efforts entrepris depuis 2009 en vue de rationaliser et de maîtriser la progression de la dépense en biens et services ont permis de ramener le taux de cette catégorie de dépenses dans la dépense totale de fonctionnement hors intérêts de la dette de 30,3% en 2009 à 22,5% entre 2010 et 2012. En pourcentage du PIB, la dépense en biens et service est passée de 6,5% à 4,5%.

101. Toutefois et pour accompagner la dynamique de l'investissement, cette catégorie de dépense devra enregistrer une tendance à la hausse avec un rythme de progression moyen de 6,5% sur la période 2014-2016 qui portera son montant en valeur absolue à 74,1 milliards d'UM en fin de période. Au cours de la même période, son taux moyen se situera à 26,1% dans la dépense de fonctionnement hors intérêts de la dette et 4,5% du PIB.

### 3.4.4. Transferts courants

102. Les transferts et subventions se sont fortement accrus passant de 27 à 105,7 milliards d'UM de 2010 à 2012 soit un taux de progression de 78,8% l'an à la suite en particulier de la mise en place des programmes d'intervention d'urgence pour faire face aux effets négatifs des chocs exogènes (Sécheresse et hausse des prix des matières de base) intervenus en 2011 et 2012.

103. La programmation pour la période 2014-2016 prévoit toutefois la poursuite de la baisse de ces dépenses intervenue en 2013 (-28,7%). Elles devront être ramenées à un montant de 59,4 milliards en 2016 soit 3,5% du PIB. Cette tendance est liée en partie à la revue en baisse depuis 2013 du montant destiné au programme d'urgence.

### 3.4.5. Dépenses d'investissement

104. Comme mentionné précédemment, les politiques budgétaires mises en œuvre ces dernières années ont privilégié l'accroissement de l'investissement pour prendre en charge

les ambitieux programmes de développement dans les domaines des infrastructures et des secteurs sociaux

105. C'est ainsi que les dépenses d'investissement sont passées de 6,4% à 11,3% du PIB entre 2010 et 2012. Cette augmentation a bénéficié essentiellement aux secteurs des infrastructures économiques (Equipement de transport, Energie, Développement rural) et sociaux (santé, éducation, Hydraulique) ainsi qu'à la protection sociale (programmes d'intervention d'urgence, programmes ciblés de réduction de la pauvreté).
106. Sur la période 20014-2016, la dépense d'investissement programmée évoluera à un rythme annuel de 17,4% pour atteindre 288,9 milliards d'UM à la fin de la période.
107. Cette évolution sera assurée par la hausse de l'autofinancement qui se situera en moyenne à 48% de l'investissement total.

**Tableau 10 : Projections des dépenses en % du PIB, 2013-2016.**

	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
<b>Dépenses totales en % du PIB</b>	<b>33,9%</b>	<b>37,4%</b>	<b>34,9%</b>	<b>34,3%</b>
Dépenses de fonctionnement	20,5%	19,9%	18,5%	17,5%
Traitements et salaires	7,6%	7,6%	7,3%	7,1%
Dépenses sur Biens et Services	4,5%	4,7%	4,4%	4,3%
Transferts courants et Subventions	5,5%	4,7%	4,0%	3,5%
Intérêts sur dette publique	1,5%	1,4%	1,6%	1,6%
Dépenses d'investissement	13,4%	17,5%	16,4%	16,8%
Budgétaire	8,8%	8,5%	8,0%	7,8%
Hors budget	4,6%	9,0%	8,4%	9,0%
<b>Poids des dépenses d'investissement dans dépenses totales</b>	<b>39,6%</b>	<b>46,8%</b>	<b>47,1%</b>	<b>49,0%</b>

Source : Cadrage macroéconomique (mai 2013) et nos calculs.

## CHAPITRE D : ALLOCATION SECTORIELLE DES RESSOURCES 2014-2016

---

108. Ce chapitre présente i) la démarche et les principes qui ont été utilisés pour procéder à l'allocation des ressources pour la période 2014-2016 ainsi que ii) que les enveloppes par Ministère.

### *4.1. DEMARCHE ET PRINCIPES D'ALLOCATION DES RESSOURCES*

109. La démarche qui a été suivie pour la détermination des enveloppes sectorielles a été différente selon qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement ou des dépenses d'investissement.

110. De manière générale, la programmation des dépenses totales et par nature fixées dans le dernier TOFE de mai 2013, a été utilisée comme base sauf en ce qui concerne les dépenses d'investissement financées (Voir explication dans le chapitre précédent).

111. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le choix a été de ne faire la répartition que sur les marges qui sont prévues d'une année à l'autre sur la période 2014-2016. Ce choix revient à considérer que pour chaque année  $n+1$  (i) l'enveloppe de fonctionnement de l'année  $n$  est maintenue et que (ii) la marge à répartir est l'écart entre l'enveloppe programmée (dans le TOFE par nature de la dépense de fonctionnement) pour  $n+1$  et celle de l'année  $n$ .

112. La répartition des marges a été faite selon la nature de la dépense (Salaire, biens et services, Transferts courants et Crédits non ventilés) comme suit :

- En ce qui concerne les dépenses de personnel, (i) application d'une hausse uniforme à tous les Ministères de 2% représentant le GVT (glissement-vieillesse-technicité), (ii) répartition de la marge restante par rapport à l'enveloppe programmée dans le TOFE entre les Ministères pour lesquels des recrutements sont prévus (en particulier pour les Ministères de l'Education et de la Santé).
- Pour les dépenses de biens et services, le taux d'inflation projeté a été appliqué chaque année aux dotations de l'année  $n$  de chacun des Ministères.
- Pour ce qui est des Transferts courants, les dotations ont été programmées en (i) diminuant en 2014 de 26% la dotation de la campagne agricole de 2013 et en prolongeant cette dotation sur le reste de la période, (ii) maintenant la même enveloppe pour les bourses sur toute la période avec une clé de répartition accordant 80% pour le secteur de l'éducation et les 20% restants pour la Santé, (iii) réduisant en 2014 de moitié la dotation de 2013 de l'opération Ramadan et en maintenant cette programmation pour le reste de la période, (iv) maintenant la subvention de gaz et d'électricité à presque son niveau de 2013 pour toute la période 2014-2016, (v) maintenant sur la période la dotation du Programme EMEL à son niveau de 2013 (vi) inscrivant le reliquat entre ces dotations et les montants programmés dans le TOFE dans les dépenses communes. De ce fait, les dépenses communes paraissent élevées car elles contiennent les différentes subventions publiques qui sont destinées aux Etablissements publics à caractère administratif (EPA).

- Les dotations pour les crédits non ventilés seront maintenues par Ministère à leur niveau de 2013 sur toute la période 2014-2016. En revanche, la partie de ces crédits inscrite dans les dépenses communes sera maintenue en 2014 à son niveau de 2013, avant d'augmenter de 4,6% en 2015 et de se stabiliser en 2016.

113. Pour les dépenses d'investissement, la démarche qui a été suivie a été

- En ce qui concerne l'investissement financé sur des ressources extérieures, (i) de ne pas partir de la programmation du TOFE (comme indiqué précédemment) mais de prendre comme base, la liste des Projets qui ont été inventoriés dans le PIP (ii) et de partir de cette base pour projeter les décaissements sur la période 2014-2016 en fonction de l'état d'avancement des Projets et de leur degré de maturité en choisissant ceux dont les degrés vont de 3 à 5.
- Pour ce qui est de l'investissement financé sur des ressources propres, (i) de considérer comme donnée les enveloppes totales programmées dans le TOFE, (ii) de prendre comme donnée l'inventaire (qui a été fait conjointement par les Directions des programmations des DGB et DGPII ) des contreparties conventionnelles et (iii) de considérer que le reliquat (entre l'enveloppe totale programmée par an dans le TOFE et le total des contreparties conventionnelles) représente la part des Projets qui sont financés à 100% par des ressources propres de l'Etat ; mais du fait que la DGB ne disposait pas d'une visibilité suffisante pour la programmation de ces projets tout au long de la période 2014-2016, le choix a été fait d'inclure ces reliquats (plus exactement les parties non affectées à des projets déjà connus) dans le poste de Réserves. Ce choix s'est traduit par un gonflement de ce poste avec une tendance à la hausse à la fin de la période.

114. En revanche, la démarche suivie pour l'allocation sectorielle des ressources pour la période 2014-2016, n'a pas pu se faire de manière explicite en partant des objectifs fixés par le CSLP et ce du fait de l'absence d'objectifs sectoriels chiffrés dans ce document.

## 4.2. ENVELOPPES SECTORIELLES

115. Sur la base de la démarche et des principes présentés précédemment, les enveloppes ministérielles de dépenses se présentent comme suit.

**Tableau 11: Dépenses totales par Ministère en millions d'UM, 2014-2016.**

	2014	2015	2016
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	1 371,0	1 415,5	1 462,2
MINISTÈRE SECRETARIAT GENERAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	2 499,3	2 691,7	2 133,5
PREMIER MINISTÈRE	1 379,8	1 437,0	1 509,0
SENAT	916,1	966,5	1 019,7
ASSEMBLEE NATIONALE	1 989,1	2 098,5	2 213,9
HAUT CONSEIL ISLAMIQUE	74,7	78,8	83,1
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	210,6	222,2	234,4
COUR DES COMPTES	376,4	387,6	393,7
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	1 788,0	1 878,6	1 969,4
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	47 256,3	48 634,0	49 563,2
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPÉRATION	7 734,9	8 019,6	8 235,1
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	5 132,5	3 484,7	5 393,1
HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	200,1	211,1	222,7
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	3 333,8	3 502,2	3 611,6
MINISTÈRE DES FINANCES	10 173,9	10 378,3	11 762,6
MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT	4 590,2	4 791,3	3 781,2
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L' ARTISANAT ET DU TOURISME	1 459,1	614,7	632,4
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	3 781,2	3 443,5	3 105,8
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	83 240,8	90 054,6	112 102,2
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL	21 428,9	17 533,5	20 573,2
COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	1 053,0	1 110,9	1 172,0
MINISTRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE , A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA REC	62 136,8	64 357,5	60 695,8
COUR SUPRÊME	271,8	279,7	283,6
MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE	77,3	81,5	86,0
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	4 195,4	4 329,3	2 374,9
CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	71,1	75,0	79,1
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	2 343,9	2 508,1	3 001,4
MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	3 061,3	3 031,7	2 772,3
HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	170,6	180,0	189,9
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	22 761,9	24 089,3	29 448,6
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINI	590,0	613,6	633,1
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	164,2	171,2	177,3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA	30 084,9	29 781,3	30 964,9

DECENTRALISATION			
MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	15 509,0	15 666,0	15 314,3
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	13 074,9	8 070,9	581,5
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES , DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	1 573,0	1 640,5	1 700,2
MINISTÈRE DELEGUE AUPRÈS DU PREMIER MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DE	1 853,9	1 910,3	1 709,4
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC	2 914,3	2 940,5	2 953,2
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	9 615,8	8 883,3	5 962,6
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES	17 140,6	16 784,3	16 437,0
AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	315,9	333,3	351,6
PROGRAMME NATIONAL DE SOLIDARITE 2011/D'INTERVENTION ET D'ESPOIR/ D'URGENCE	15 000,0	15 000,0	15 000,0
DÉPENSES COMMUNES, CHARGES DE LA DETTE ET COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (COMPTES DE	117 462,2	119 700,7	136 520,3
<b>TOTAL</b>	<b>520 378,4</b>	<b>523 382,5</b>	<b>558 410,9</b>

116. Sur la base de l'hypothèse d'une croissance relativement faible (+2,4%) des dépenses de fonctionnement et des principes fixés par nature de la dépense, les marges attendues ont été réparties comme suit.

**Tableau 12 : Dépenses de fonctionnement par Ministère en millions d'UM, 2014-2016.**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	1 371,0	1 415,5	1 462,2
MINISTÈRE SECRÉTARIAT GENERAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	104,3	108,7	112,5
PREMIER MINISTÈRE	1 379,8	1 437,0	1 509,0
SENAT	916,1	966,5	1 019,7
ASSEMBLEE NATIONALE	1 989,1	2 098,5	2 213,9
HAUT CONSEIL ISLAMIQUE	74,7	78,8	83,1
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	210,6	222,2	234,4
COUR DES COMPTES	376,4	387,6	393,7
SECRÉTARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	1 788,0	1 878,6	1 969,4
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	40 856,3	42 234,0	43 163,2
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPÉRATION	7 734,9	8 019,6	8 235,1
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	1 403,5	1 436,7	1 445,1
HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	200,1	211,1	222,7
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	3 233,8	3 322,2	3 361,6
MINISTÈRE DES FINANCES	5 173,9	5 328,3	5 412,6
MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT	1 074,2	1 111,3	1 137,2
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L' ARTISANAT ET DU TOURISME	592,1	614,7	632,4

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	1 343,2	1 383,5	1 405,8
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	480,9	495,9	504,7
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL	6 379,4	6 496,5	6 595,2
COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	1 053,0	1 110,9	1 172,0
MINISTRE D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE , A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET A LA REC	47 941,8	50 240,3	51 746,1
COUR SUPRÊME	271,8	279,7	283,6
MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE	77,3	81,5	86,0
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	1 120,4	1 150,3	1 162,9
CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	71,1	75,0	79,1
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	1 363,9	1 413,1	1 449,4
MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	2 708,3	2 753,7	2 772,3
HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	170,6	180,0	189,9
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	11 145,4	11 510,4	12 181,6
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINI	590,0	613,6	633,1
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	164,2	171,2	177,3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	19 584,9	20 231,3	20 654,9
MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 279,0	2 396,0	2 514,3
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	525,9	545,9	561,5
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES , DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	1 573,0	1 640,5	1 700,2
MINISTÈRE DELEGUE AUPRÈS DU PREMIER MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DE	1 016,9	1 058,3	1 093,4
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC	114,3	120,5	127,2
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	0,0	0,0	0,0
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES	14 702,6	14 724,3	14 737,0
AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	315,9	333,3	351,6
PROGRAMME NATIONAL DE SOLIDARITE 2011/D'INTERVENTION ET D'ESPOIR/ D'URGENCE	15 000,0	15 000,0	15 000,0
DÉPENSES COMMUNES, CHARGES DE LA DETTE ET COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (COMPTES DE	68 824,3	55 573,3	58 062,2
<b>TOTAL</b>	<b>267 296,7</b>	<b>260 450,0</b>	<b>267 849,0</b>

117. En partant de l'hypothèse d'une amélioration relativement rapide de la capacité d'absorption du pays (et notamment des secteurs qui absorbent le plus d'investissement) et d'un choix volontariste d'accélérer leur hausse, les dépenses d'investissement programmées ont été ventilées comme suit.

**Tableau 13 : Dépense d'investissement par Ministère en millions d'UM, 2014-2016.**

<b>Ministère</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
CDHAHRSC	2 800,0	2 820,0	2 826,0
CSA	3 075,0	3 179,0	1 212,0
MDN	6 400,0	6 400,0	6 400,0
MAED	3 516,0	3 680,0	2 644,0
MAIEO	353,0	278,0	0,0
MCIAT	867,0	0,0	0,0
MCJS	980,0	1 095,0	1 552,0
MCRP	3 728,9	2 048,0	3 948,0
MDPM ENVDD	837,0	852,0	616,0
MDR	15 049,5	11 037,0	13 978,0
MEEN	14 195,1	14 117,2	8 949,7
MET	82 759,9	89 558,8	111 597,5
MF	5 000,0	5 050,0	6 350,0
MFPTMA	0,0	0,0	0,0
MHA	12 549,0	7 525,0	20,0
MHUAT	13 230,0	13 270,0	12 800,0
MIDEC	10 500,0	9 550,0	10 310,0
MJ	100,0	180,0	250,0
MME	9 615,8	8 883,3	5 962,6
MPEM	2 438,0	2 060,0	1 700,0
MS	11 616,6	12 578,9	17 267,0
MSGP	2 395,0	2 583,0	2 021,0
<b>Total</b>	<b>202 005,7</b>	<b>196 745,2</b>	<b>210 403,8</b>
Réserves totales	48 638,0	64 127,4	78 458,0
<b>TOTAL général</b>	<b>250 643,7</b>	<b>260 872,5</b>	<b>288 861,8</b>

## ANNEXES

---

### *ANNEXE 1 : DEPENSES PAR AXE STRATEGIQUE DU CSLP, 2014-2016.*

<b>Axes Stratégiques du CSLP</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Accélérer la croissance et maintenir les grands équilibres macroéconomiques	108 745	110 323	130 177
Améliorer la Gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles	24 584	34 012	23 286
Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres	19 264	18 628	18 030
Développement des ressources humaines et expansion des services de base	42 565	28 484	30 313
Renforcer le pilotage, l'évaluation et la coordination	6 848	5 298	8 598
<b>Sous-total</b>	<b>202 006</b>	<b>196 745</b>	<b>210 404</b>
Réserves	<b>48 638</b>	<b>64 127</b>	<b>78 458</b>
<b>Total général</b>	<b>250 644</b>	<b>260 872</b>	<b>288 862</b>

### *ANNEXE 2 : DEPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT, 2014-2016.*

<b>Sources de Financement</b>	<b>2014</b>	<b>En %</b>	<b>2015</b>	<b>En %</b>	<b>2016</b>	<b>En %</b>
<b>Financement national</b>	<b>121 531</b>	<b>48,5</b>	<b>127 562</b>	<b>48,9</b>	<b>134 304</b>	<b>46,5</b>
Investissement sur financement national	52 530	43,2	52 530	41,2	52 530	39,1
Contreparties au financement extérieur	20 363	16,8	10 905	8,5	3 316	2,5
Réserves	48 638	40,0	64 127	50,3	78 458	58,4
<b>Financement extérieur</b>	<b>129 113</b>	<b>51,5</b>	<b>133 310</b>	<b>51,1</b>	<b>154 558</b>	<b>53,5</b>
<b>Total général</b>	<b>250 644</b>		<b>260 873</b>		<b>288 862</b>	

### *ANNEXE 3 : DEPENSES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, 2014-2016.*

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses de l'Etat sur ressources propres en milliards d'UM	398,7	406,1	420,9	434,7
DLCP en milliards d'UM	181	205,5	213,8	221,3
<b>Pour mémoire: Taux d'inflation</b>	<b>4,7</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,5</b>